



La Chaux, le 12 octobre 2020

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A**

1308 LA CHAUX

Préavis municipal N° 39/2016-2021 relatif à la dernière tranche d'emprunt pour les transformations de la laiterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Les travaux de transformation de la laiterie, qui doivent se terminer le 1^{er} avril 2021, subissent des dépassements de budget dus principalement aux renforcements des soubassements et de divers coûts mal estimés au départ, y compris l'équipement de l'épicerie.

Dans le projet du Groupement d'architectes Humer et Péclard, il est spécifié que l'estimation des coûts peut varier de plus ou moins 20% ; suite à cela, nous avons anticipé un dépassement trop faible.

OBJET DU PREAVIS

Le projet passe d'un montant initial de CHF 3'195'000.00 à CHF 3'568'000.00, soit un dépassement de CHF 373'000.00 avec une réserve de CHF 75'000.00 pour divers aménagements, notamment pour le sous-sol communal.

Le dépassement total se monte à 11.6%.

Pour assumer la fin des travaux, la Municipalité a besoin de votre accord pour recourir à un emprunt de CHF 370'000.00 au meilleur taux possible.

CONCLUSIONS

La Municipalité invite le Conseil Général à prendre la décision suivante:

Le Conseil Général

- Vu le préavis N°39/2016-2021 relatif à la dernière tranche d'emprunt pour les transformations de la laiterie
- Ouï le rapport de la Commission Gestion et Finances ;
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'autoriser la Municipalité à recourir à un emprunt de CHF 370'000.00 dont l'amortissement sera identique à l'ensemble du projet, soit au maximum 50 ans.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 octobre 2020.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Vice-Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Vice-Syndic :



Jean-François Guex



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Préavis présenté au Conseil Général en séance du 27 octobre 2020.